



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13 Septembre 2016



Date d'affichage
13 Septembre 2016



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	24
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016 A 20 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – WALTER – LANGE – JANSON – MATHIEU - DUBOIS –LIBANY
JAUMAIN - VIRASSAMY PADEYEN – BIEN – EL ATTAR
Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – CHANTIER - ELIOT – CHAUFFERT –
DOMANGE - MARTINEZ RODRIGUEZ – FERREIRA – PIGNY – EVRARD –
CHERRONNET - MAÏDA

POUVOIRS :

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur Michel BRUNI
Madame Anne Marie LAQUIEZE à Madame Martine LIBANY
Monsieur Bernard HATAT à Madame Sylvie LANGE
Madame Annie MINJEAU à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA
Madame Nadège MAURY à Monsieur Christian CHERRONNET



Monsieur Brice EVRARD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2016 a été approuvé à l'unanimité

N° 16.1546 – OBJET : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT
« Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration
et proposition d'augmentation du capital social de la société »

N° 16.1546 – OBJET : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

« Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et proposition d'augmentation du capital social de la société »

Par délibération n° 13.1287 du 11 Décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Aujourd'hui, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

I – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat

Par décision du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatrième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2015 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (968 au 31 décembre 2015), un chiffre d'affaires de 411 560 € et un résultat net de 16 562 € affecté pour 3 100 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 13 462 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Après examen, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales et de me donner acte de cette communication.

II – Examen de la proposition d'augmentation du capital social de la société

Ce rapport fait également mention d'une proposition d'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en numéraire du Département de l'Aube, d'un montant de 15 500 €, avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles et modifications statutaires corrélatives. Cette augmentation du capital social est destinée à créer le nombre d'actions suffisant pour permettre au Département de l'Aube, de céder celles nécessaires à l'entrée au sein de la société du Département de Meurthe-et-Moselle, tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d'actionnaires. A ce titre, la souscription des actions nouvelles serait réservée à cette seule collectivité.

L'Assemblée générale de la société, réunie le 29 juin 2016 a décidé de reporter l'examen de cette proposition, le temps pour les actionnaires de délibérer sur le principe d'une augmentation de capital social, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la société. Elle examinera ce point lors de sa réunion du 30 novembre 2016.

Après examen, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce principe avant cette date, conformément à l'article précité et à donner pouvoir à Madame le Maire, représentant de notre collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société, pour prendre part au vote en conséquence.

- Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,
- Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et donne acte à Madame le Maire de cette communication ;

⇒ **APPROUVE** le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

⇒ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire, représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 22 Septembre 2016.**

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN